



CHATEAUNEUF, BREVES D'INFOS

Décembre 2022 / Janvier 2023



Voici le nouveau « *Châteauneuf, Brèves d'Infos* » qui vous informe régulièrement sur l'actualité de votre commune.

LA MAIRIE VOUS INFORME :

- ✚ **Marché de Noël animé, vendredi 16 décembre**, place Eugène Degressat, à **partir de 16h**. Nombreux stands : décorations de Noël, stand des écoles et du collège, gastronomie, vin chaud, exposition de fers à cènes et fabrication de ces gâteaux locaux, animations musicales : **chorale des enfants des TAP à 17h30, chorale internationale de Noël à 18h**, Ecole du Mont Gargan, l'artiste Alex, et bien sûr le Père Noël qui arrivera vers 17h30. Restauration sur place. Balades en calèche. **A 21h concert de l'Ecole du Mont Gargan dans l'église**. Petits et grands pourront déposer leur lettre dans la boîte du Père Noël dans le Hall de la Mairie et au marché de Noël.
- ✚ **Lac** : réunion publique d'informations le **20 décembre 2022 à 18h30**, salle Bartholdi avec Monsieur Carlier du cabinet ISL, en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux du lac qui présentera le programme de remise en état du site et répondra à toutes vos questions.

Vœux du Conseil municipal :



Madame la Maire et le Conseil municipal auront le plaisir de vous accueillir à la cérémonie des vœux le samedi 7 janvier 2023 à la salle Bartholdi à partir de 19h.



Recensement de la population en 2023 :

Cette année, la Commune de Châteauneuf-la-Forêt réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du **19 janvier 2023 jusqu'au 18 février 2023**.

Comment ça se passe ? Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une **notice d'information** soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement**. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur. Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le 05 55 69 30 27 ou sur internet : le-recensement-et-moi.fr

- ✚ **Travaux** : entretien des routes en point à temps au Sus, Viletelle, Bésuniéras. Enlèvement des cousins Berlinois Avenue René Regaudie (solution de remplacement en cours). Enfouissement total des réseaux, avenue Jean Cruveilhier (à venir). Entretien et remise en état des structures en aval du lac.
- ✚ **Extinction de l'éclairage public et illuminations du bourg** : suite à la délibération du Conseil Municipal du 06/10/2022, l'éclairage public est coupé de 21h30 jusqu'à 6h du matin, depuis le 17/11/2022. Une possible extension de secteurs éteints sera délibérée au prochain Conseil Municipal du 09/12. Pas de concours des illuminations de Noël en cette fin d'année compte tenu du contexte actuel de la hausse du prix de l'électricité.
- ✚ **Information Enedis** : Cet hiver, si les capacités de production d'électricité sont insuffisantes, RTE et les pouvoirs publics peuvent décider de délestages ciblés. Ceux-ci seront mis en œuvre par Enedis. Les coupures localisées et tournantes seront d'une durée d'environ 2h. (le matin entre 8h et 13h, le soir entre 18h et 20h). Une carte de l'état du réseau sur 4 jours est disponible sur le site internet ou sur l'application mobile « Mon ecowatt ». Depuis « Mon ecowatt », il est possible de saisir votre adresse et de savoir si vous êtes concernés par le délestage. Cette information sera disponible la veille de la coupure effective vers 17h00.
- ✚ **Impôts locaux et taxe foncière** : la commune n'a pas augmenté le taux en 2022, la base a augmenté de 3,4% sur décision de l'Etat, ce qui a engendré une hausse automatique de la part communale.
- ✚ **Conseil Municipal des jeunes, samedi 10 décembre à 10h 30** à la Mairie. Premier Conseil Municipal des jeunes avec prise de fonctions des 9 élus et présentation des trois commissions : citoyenneté et solidarité, communication et vie locale, environnement et sport.
- ✚ **Sécheresse** : Depuis le mardi 29 novembre, les **restrictions liées à l'usage de l'eau** potable sont levées en Haute-Vienne. Elles étaient en place depuis le mois de juillet. "*Les effets de la sécheresse s'estompent lentement en Haute-Vienne*" estime la préfète de Limoges dans un communiqué. Elle précise que la situation reste fragile : "*Tous les usagers de l'eau sont appelés à faire preuve de civisme et d'écoresponsabilité*".

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE :



- ✚ Notre association Castel Arts, vous propose de réaliser des cadeaux personnalisés : linge de maison brodé, boîte à mouchoirs et boîte à thés customisées. Le temps de réalisation étant parfois long, nous vous conseillons d'anticiper suffisamment à l'avance vos commandes. Contacts : Chantal Danede : 06 08 47 14 97, Anna Fournier : 06 29 43 39 81 (speaks English).
- ✚ **Création d'un atelier d'échecs à Châteauneuf-la-Forêt :**



Porté par le comité d'animation de la commune, l'atelier d'échecs a pu voir le jour. Le comité d'animation gère l'aspect administratif en collaboration avec le LEC Echiquier Limousin et la Ligue des Echecs de Nouvelle Aquitaine qui fournissent le matériel à titre gracieux. L'atelier s'adresse aux enfants et aux adultes, qu'ils soient débutants ou déjà pratiquants. Adhésion annuelle : 2€ pour les adultes. Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans. Nous vous attendons nombreux

le **jeudi de 17h30 à 19h30, salle de la Mairie.**

Pour tout renseignement contacter Monsieur Frédéric Delpech : **06 95 29 77 08.**

BONNES FETES !



Les associations peuvent envoyer leurs articles et photos afin qu'ils paraissent dans le prochain « Brèves d'Infos » ou le bulletin municipal à l'adresse suivante : brevsinfos@chateauneuf-la-foret.fr

